



Pour porter le champ de Tin Foyé Tabankort à 3 milliards de m³ gaz/an

Sonatrach signe un contrat additionnel avec Total et Repsol

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

27^e jour, fêtes de circoncision, approche de l'Aïd

Le prix du poulet flambe

Page 24

Quatorzième année - N° 4501 - Mardi 12 juin 2018 - Prix : 10 DA

Flambée des prix des vêtements pour enfants

Les parents s'endettent pour satisfaire leur progéniture

Page 3

«Initiative» des 14

«Mouwatana», ou la citoyenneté dévoyée



PH/D. R.

Cette initiative épistolaire, émanant d'un groupe de citoyens est à inscrire dans l'expression démocratique normale, mais elle n'a reçu aucun écho notable, sauf de la part de quelques medias qui ont tenté de l'amplifier, mais en vain. Le même groupe, transformant son échec en raison de rebondir, sur la base justement d'absence de réaction, notamment officielle, a décidé avant-hier dimanche de la création de «Mouwatana». [Lire page 2](#)

Tarification de l'électricité et du gaz

«Aucune révision» à l'ordre du jour

Page 4



Après 25 ans de fermeture

Le musée de Timgad rouvre ses portes

Page 13

«Initiative» des 14

«Mouwatana», ou la citoyenneté dévoyée

■ Cette initiative épistolaire, émanant d'un groupe de citoyens est à inscrire dans l'expression démocratique normale, mais elle n'a reçu aucun écho notable, sauf de la part de quelques médias qui ont tenté de l'amplifier, mais en vain. Le même groupe, transformant son échec en raison de rebondir, sur la base justement d'absence de réaction, notamment officielle, a décidé avant-hier dimanche de la création de «Mouwatana».

Par Mehdi Mourad

Ce sont quatorze personnalités nationales, de profils divers, entre hommes politiques, universitaires et autres, qui ont lancé il y a quelques semaines un appel au Président Abdelaziz Bouteflika, lui demandant de ne pas briguer un cinquième mandat. Jusque-là, il n'y a rien d'anormal à signaler, d'autant que ladite missive ouverte adressée au président de la République était formulée dans les règles de la correction. Cette initiative épistolaire, émanant d'un groupe de citoyens est à inscrire dans l'expression démocratique normale, mais elle n'a reçu aucun écho notable, sauf de la part de quelques médias qui ont tenté de l'amplifier, mais en vain. L'espace officiel, sachant que le Président en exercice n'a pas encore pris de décision sur cette question, l'a carrément ignorée et la classe politique, y compris les plus farouches adversaires du pouvoir, a fait comprendre à ses initiateurs qu'ils n'ont droit qu'au silence en guise de soutien. Cette histoire de quatorze Algériennes et Algériens interpellant le Président aurait pu donc être rangée au placard aux oubliettes, au vu de l'absence totale d'impact auprès de l'opinion publique, ni en termes de soutien, ni même contre. Mais contrairement aux attentes et à la logique, cela ne s'est pas arrêté là. Le même groupe, transformant son échec en raison de rebondir, sur la base justement d'absence de réaction, notamment officielle, a décidé avant-hier dimanche de la création de «Mouwatana». Le



P.M.D.R.

communiqué des 14 le présente comme «Un espace de concertation et d'initiatives pratiques, dénommé «Citoyenneté-Démocratie». On se demande d'ailleurs pourquoi la traduction «mouwatana», «citoyenneté» en français, se voit ajouter «démocratie» en franchissant l'épreuve de la traduction. On savait que «Traduire, c'est trahir», mais pas à

ce point. Ce qui intrigue, c'est le passage du stade de simple lettre ouverte à celui d'un espace résolution politique, sous couvert «de concertation et d'initiatives pratiques». Autrement dit, derrière l'initiative de lettre ouverte pour l'évitement d'un cinquième mandat, thème à la mode donc porteur, se cachait une arrière-pensée politique. Mais pourquoi ne

pas créer tout simplement un parti politique, droit de tout groupe de citoyens, et se camoufler derrière cette noble idée de «mouwatana», en l'occurrence la citoyenneté, et les droits et devoirs qu'elle suppose et sous-entend ? C'est tout simplement parce que parmi les signataires, figurent, exemples pris parmi d'autres, des hommes politiques à l'instar d'un président

de parti sans partisans, Djilali Soufiane, et un ancien premier ministre, qui n'ont tous deux que des échecs à répétition à faire prévaloir. Il y a évidemment parmi les signataires des personnalités qui se sont engagés sincèrement et en toute bonne foi, mais qui, comme cela arrive souvent manipulés par des spécialistes en manœuvres politiciennes, soit qui s'accrochent au wagon pour émerger médiatiquement et quitter l'indifférence dans laquelle ils ont sombré depuis quelques années. Les uns recyclent leurs échecs dans cette opération de blanchiment d'arguments politiques, les autres, s'ils ne l'ont déjà fait, se rendront à l'évidence que le bateau dans lequel ils ont embarqué ne sert qu'à les mener en bateau. Ils ont abattu leurs cartes en déclarant, pour le citer, «faire un diagnostic précis de la situation du pays», «élaborer un programme commun pour les réformes politiques, y compris la préparation d'un projet de Constitution-modèle», «établir un plan de sortie de crise avec un échéancier» et autres points qui tiennent moins de la lettre ouverte que du programme politique. A ceci près que ce groupe a montré d'ores et déjà que son activisme est nul et non avenu.

Leur seul mérite est de s'afficher à visage découvert. Leur seul défaut est de se vêtir de «mouwatana», alors que l'habit de la citoyenneté, la vraie, sincère et désintéressée, est trop grand pour eux. Et trop noble, également.

M. M.

Pour porter le champ de Tin Foyé Tabankort à 3 milliards de m³ gaz/an

Sonatrach signe un contrat additionnel avec Total et Repsol

Le dernier en cours étant en voie d'expiration, Sonatrach a signé hier matin au siège de sa direction générale, Hydra-Alger, un nouveau contrat Recherche et exploitation de gaz sur le périmètre Tin Foyé Tabankort (TFT), dans la wilaya d'Illizi, avec ses partenaires historiques Total et Repsol. L'objectif est de renforcer les réserves nationales en gaz. A cette occasion, Abdelmoumene Ould Kaddour, P-DG de Sonatrach, n'a pas manqué de se dire «heureux de renforcer le partenariat historique qui lie Sonatrach à Total et Repsol sur le champ TFT, où nous travaillons main dans la main depuis 1996». «Ce contrat, enchaînera-t-il, nous permettra de mieux valoriser nos réserves, ce qui est l'un des objectifs affichés de notre stratégie SH 2030». Ceci avant de réitérer sa décision prise depuis son arrivée à la tête du groupe, «de développer nos activités, mais aussi de renforcer nos relations avec nos partenaires étrangers pour plus de production». A ce titre, financièrement supporté par la Sonatrach à hauteur de 51%, suivra Total avec 26,4% et Repsol avec 22,6% pour la production du gaz sec, du condensat et du GPL, ce contrat de 324 millions de dollars s'étale sur une

durée de 25 années. Selon les explications de Farid Djettou, directeur division association à Sonatrach, il s'agit d'un programme additionnel de développement indexé au contrat liant les trois partenaires depuis plus de vingt ans et dont l'expiration est prévue pour 2019. Ainsi, une fois en vigueur après avis du Conseil des ministres, ce nouveau contrat, soulignera-t-il, permettra de maintenir la production de gaz à 3 milliards de m³/an sur une durée de six ans. Sachant qu'actuellement la production s'élève à plus de 80 000 bep/jour (barils équivalent pétrole). En attendant, soulignera-t-il, Anafet a été saisie pour une autorisation d'entame de travaux. De plus, outre de maintenir la production, ce programme permettra d'atteindre 70% du taux de récupération des réserves additionnelles d'hydrocarbures contre 57% actuellement, ajoutera M. Djettou, soit à plus de 250 millions de bep, dont 29,2 GSm³ de gaz sec (milliards de mètres cubes standards). 30 milliards de m³ de gaz additionnel en réserve qui donnerait 3 milliards m³/an. En effet, l'association Sonatrach-Total-Repsol prévoit également le forage de onze nouveaux puits, l'installation d'une unité de compression

de basse pression en amont de l'usine et enfin l'optimisation du réseau de surface et de fonctionnement de l'usine. Pour rappel, les investissements déjà consentis pour le développement de ce gisement sont de 1,2 milliard de dollars US et ont été fractionnés en deux phases. La première pour la mise en production du gisement en 1999 par la réalisation de 02 trains de traitement de 10 millions Sm³/j chacun, et de respectivement 03 lignes d'expédition de gaz, de condensat et de GPL. La deuxième phase concerne la réalisation d'une station de boosting en mai 2010 en vue de maintenir le plateau de production à 20 millions Sm³/j pendant 5 années.

GTFT, le groupement le plus algériensé de Sonatrach

Pour sa part, Mahfoud Amamra, administrateur du groupement TFT (GTFT) considérera que son groupement est «le plus algériensé en ce sens où beaucoup de nationaux travaillent sur ce gisement». De plus, selon lui, si les «324 millions de dollars, montant de l'investissement de ce nouveau contrat, peuvent paraître infé-

rieurs à ceux consentis pour d'autres projets, il faut savoir qu'au niveau de GTFT, l'usine existe depuis 20 ans et fonctionne toujours, un acquis qui vient réduire le coût de l'investissement total du contrat.

«C'est une chance story» pour Repsol

A ce sujet, Didier Wloszczowski, DG de Repsol-Algérie, en marge de la cérémonie de signature du contrat, indiquera que «c'est une chance story pour nous qui sommes en Algérie depuis 1999». «C'est en effet très important, estimera-t-il, pour Repsol pour continuer à développer ce champ en forant onze nouveaux puits, deux puits d'exploration pour trouver de nouvelles réserves, avec la mise en place d'un nouveau compresseur pour maintenir le niveau de production de gaz, GPL et condensés». Outre les technologies déjà utilisées et qui produisent depuis le 13 décembre dernier 8 millions m³, il s'agit de la mise en place de nouvelles technologies d'intégration de la gestion intégrée des gisements, expliquera-t-il.

Lynda Naili

Flambée des prix des vêtements pour enfants

Les parents s'endettent pour satisfaire leur progéniture

■ Depuis le début du mois sacré et même avant, les parents sillonnent les boutiques de prêt-à-porter et de chaussures afin de faire le bonheur de leur progéniture. Certains se plaignent de la cherté des vêtements et disent être obligés de s'endetter pour satisfaire leurs enfants, après un mois de ramadhan coûteux.

Par Thinhinene Khouchi

Les vêtements de l'Aïd el-Fitr restent une incontournable tradition pour les petits et même pour les grands. Cependant, chaque année l'exercice se révèle un peu difficile pour nombre de parents. Même si les magasins de prêt-à-porter et de chaussures ne manquent pas, il n'est pas évident de trouver son bonheur à des prix raisonnables. En effet, un tour dans les boutiques de la capitale suffit pour constater la flambée des prix des vêtements pour enfants. Une tenue pour enfant coûte entre 4 500 et 9 000 DA, sans compter le prix de la paire de chaussures. Les parents accompagnés par leurs enfants prennent d'assaut ces boutiques mais n'arrivent pas à choisir en raison des prix trop élevés. Une jeune femme rencontrée à Meissonnier accompagnée de ces trois garçons nous confie : «*Tout est cher ici. Je ne pourrais jamais habiller mes trois enfants et ferais mieux d'aller voir ailleurs, à Bab El-Oued, Belcourt ou Bachdjarah*» et d'ajouter : «*Regardez. Ce pantalon pour un enfant de 4 ans est vendu au prix de 2 400 DA, sans compter le haut et les chaussures. C'est de la folie !*». Une autre mère de deux enfants, un garçon et une fille, âgés respectivement de 6 ans et 18 mois, nous explique qu'«*avec le seul salaire de mon mari, on a du mal à joindre les deux bouts. Malgré l'aide de mon père et ma belle famille on n'arrive pas à satisfaire nos besoins*», ajoutant que «*déjà en temps normal il nous est difficile de payer le loyer, l'eau, l'électricité, la nourri-*



ture, s'ajoutent à cela les produits alimentaires durant tout le ramadhan et maintenant les prix trop élevés des vêtements de l'Aïd !». Jusque-là occupée à négocier avec le jeune vendeur une éventuelle réduction du coût d'un pull pour adolescent affiché à 1 900 DA, une autre femme, la quarantaine passée, intervient : «*Mon mari travaille et je suis moi-même salariée, et avec ça je peux vous assurer qu'il m'est impossible de satisfaire tous les besoins de ma petite famille, sachant que je n'ai que deux garçons*». Selon la dame, les Algériens sont de «*bons consommateurs*» qui recherchent de plus en plus la qualité qui est souvent proposée

à des prix trop élevés. Du côté de la rue Larbi Ben-M'hidi, des pères et des mères de famille, accompagnés généralement d'un ou deux enfants, font leurs achats. Néanmoins, ils semblent avoir du mal à se décider à déboursier encore. «*Je viens d'acheter un jean à 2 500 DA pour mon garçon de 12 ans. Je suis vraiment tenté d'acheter une robe à 5 000 DA à ma fille qui vient d'avoir une année, mais je suis obligé de réfréner mes désirs. Je laisserai cette tâche à mon épouse, elle saura quoi faire*», nous confie un citoyen. D'après lui, «*il y a des vêtements assez chics qui sont confectionnés en Algérie, aussi bien pour les*

grands que pour les petits, mais leurs prix égalent ou dépassent ceux de l'importation. Pour les chaussures, il y a encore beaucoup à dire sur la qualité, alors là je préfère acheter carrément français ou autre car c'est plus solide», explique-t-il. Et de préciser qu'il existe également des produits asiatiques sur le marché national, qui sont «*relativement bons*», en particulier dans le domaine de l'habillement. Enfin, afin de tenter de faire digérer ces prix trop élevés aux parents qui se plaignent, les commerçants ont des arguments convaincants : «*Ce sont des articles importés de Chine ou de Turquie, donc chers*». T. K.

Habits de l'Aïd à Béjaïa

Une marée humaine envahit les magasins

Les chefs de famille continuent de dépenser leurs petites économies. Pas un jour qui passe sans que le porte-monnaie ne se vide un peu plus. En sus des dépenses en fruits, légumes et viande durant tout le mois de ramadhan aux prix que l'on sait, les chefs de famille sont confrontés à nouveau à d'autres dépenses à quelques jours de l'Aïd el-Fitr. Ils doivent d'abord faire face à la cherté des produits dont les prix continuent d'occuper impitoyablement le haut de l'échelle voire de poursuivre leur courbe ascendante, mais aussi à la saignée des habits de l'Aïd el-Fitr et des produits de préparation de gâteaux pour les familles qui n'ont pas les moyens financiers d'en acheter. Il faut déboursier entre 10 000,00 et 15 000,00 DA en produits pour espérer préparer ou acheter de

gâteaux à offrir aux invités. Les parents ont déjà épuisé leurs faibles économies durant les trois premières semaines du jeûne en dépenses diverses et farineuses, ils sont contraints maintenant de racler les fonds de tiroir pour habiller leur progéniture. A moins d'une semaine de l'Aïd el-Fitr, c'est la ruée vers les magasins. Les artères de la capitale des Hammadites et autres grands centres urbains de la wilaya sont envahies par les familles : femmes, enfants, hommes, familles entières déambulant entre les étals des magasins et marchés à la recherche d'articles vestimentaires (ensembles, chaussures, pantalons, polos,...) pour enfants en prévision de l'Aïd. Certains se privent de tout pour faire plaisir à leurs enfants. Une marée humaine s'arrête devant

chaque magasin de prêt-à-porter pour voir les prix affichés, chercher des articles de qualité et surtout à des prix abordables. Chose qui n'est pas aisée car les prix généralement affichés dans les vitrines depuis quelques jours défient tout entendement. Ils font fuir même les bourses moyennes. Les pères de famille sont assommés et abattus par les coûts. Ils cèdent parfois aux caprices de leurs enfants, d'autres fois ils recherchent la bonne affaire. Tout le monde se sent obligé de consentir des sacrifices financiers pour maintenir la tradition et surtout apporter de la joie aux enfants. Pour habiller un enfant de 8 ou 9 ans, il faut au moins 18 000,00 DA pour le garçon et plus de 20 000 DA pour la fille. Les chefs de famille rencontrés dans les magasins de vêtements ou

devant les étals des marchés semblent désespérés, soucieux et écoeürés. Avec un salaire de 25 000 DA pour les petites bourses, ou 50 000,00 DA pour la classe «*moyenne*», il est impossible de faire face à la cherté de la vie de manière générale : produits alimentaires, habits pour enfants, charges de location, électricité, gaz, eau potable, etc., commentent spontanément des pères de famille dont certains se sont endettés pour y faire face. C'est le cas d'un fonctionnaire qui a fait un emprunt auprès de son ami pour pouvoir à ces nombreuses dépenses. «*J'ai emprunté une somme d'argent et je ne sais même pas comment je vais pouvoir la restituer*», dit-il. C'est dire, en fait, combien le pouvoir d'achat s'est érodé. Hocine Cherfa

Le travail des enfants en Algérie «insignifiant» L'inspection du travail ne voit-elle pas la réalité en face ?

ALORS que tout le monde peut constater à chaque coin de rue que le phénomène de l'exploitation des enfants est une réalité palpable et qui va en s'aggravant, le directeur des relations professionnelles et du contrôle des conditions de travail à l'Inspection générale du travail, Yataghène Mourad, a affirmé, à Alger, que «*le travail des enfants en Algérie est marginal et reste insignifiant*». «*Les enquêtes menées par les services de l'Inspection du travail pour contrôler sur le terrain le respect des lois, avaient démontré que le travail des enfants en Algérie était marginal et reste insignifiant*», a souligné le même responsable dans une déclaration à l'APS, à la veille de la Journée mondiale contre le travail des enfants, célébrée le 12 juin de chaque année. M. Yataghène a précisé que l'enquête effectuée en mars 2018 par les services de l'Inspection du travail dans le secteur privé, toutes branches d'activités confondues, a démontré que sur 9 748 organismes employeurs contrôlés ayant un effectif global de 81 068 travailleurs, seulement 4 enfants de moins de 16 ans ont été enregistrés, soit un taux de 0,004%. Il a fait remarquer que le faible taux de recours au travail des enfants se confirme d'année en année, passant de 0,09% en 2015 à 0,01 en 2016, précisant que la question du travail des enfants «*n'atteint pas de proportions importantes et se trouve surtout circonscrite à certaines activités centrées autour de petites entreprises du secteur privé*». Le même responsable a estimé que le phénomène du travail des enfants en Algérie «*n'est pas inquiétant*», du fait du système de l'Education nationale qui est à la fois généralisé, gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans et que la protection de l'enfance est prise en charge par de multiples secteurs. M. Yataghène a indiqué que le souci des pouvoirs publics vis-à-vis de la problématique du travail des enfants est «*beaucoup plus préventif*» en raison de «*l'extrême faiblesse du phénomène*», soulignant que la sensibilisation, l'information et le contrôle restent toutefois de mise. Et pourtant, le représentant de l'Inspection du travail a rappelé que l'Algérie est signataire de 5 conventions internationales en rapport avec le travail des enfants, notamment celles relatives au travail de nuit des enfants, à l'âge minimum et aux pires formes de travail des enfants, affirmant que la législation algérienne a prévu des dispositions fermes concernant l'âge minimal requis pour être admis à exercer un emploi. T. G.

Objectif : consolider la démocratisation de la vie publique

Le projet de loi sur l'exception d'inconstitutionnalité, une loi cardinale

■ Le projet de loi organique fixant les conditions et modalités de mise en œuvre de l'exception d'inconstitutionnalité, qui sera présenté prochainement devant le Parlement, découle des nouvelles dispositions de la révision constitutionnelle de mars 2016 en matière de renforcement des droits fondamentaux et des libertés individuelles et vise «la consolidation du processus de démocratisation de la vie publique».

Par Hasna Ch.

En effet, l'article 188 de la Constitution dispose, est-il rappelé dans l'exposé des motifs, que le Conseil constitutionnel peut être saisi d'une exception d'inconstitutionnalité sur renvoi de la Cour suprême ou du Conseil d'Etat, lorsque l'une des parties au procès soutient devant une juridiction que la disposition législative dont dépend l'issue du litige porte atteinte aux droits et libertés garantis par la Constitution. Autrement dit, le dispositif prévu par l'article 188 de la Constitution tend à permettre au justiciable de contester la constitutionnalité d'une disposition législative lors d'une instance en cours devant une juridiction, lorsqu'il estime que cette disposition porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. Cette contestation est un moyen permettant au juge, à travers une procédure particulière, de saisir le Conseil constitutionnel, de la conformité à la Constitution d'une disposition législative. Le projet de loi, qui comprend 28 articles, fixe les principes généraux de l'exception d'inconstitutionnalité qui prévoient que «tout justiciable peut soulever l'exception devant les juridictions ordinaires et les juridictions administratives, y compris pour la première fois en appel ou en cassation. Par contre le juge ne peut la soulever d'office».

«Si le moyen est soulevé devant le juge d'instruction, il est examiné par la chambre d'accusation». L'exception ne peut être, cependant, soulevée devant le tribunal criminel de première instance, mais, qu'elle peut l'être à l'occasion d'un appel, pour être examinée avant l'ouverture des débats. «Ceci est justifié par la composition particulière du tribunal criminel et par respect au principe de la continuité des



Ph/D. R.

débats propre à cette juridiction», est-il précisé dans l'exposé des motifs. Le projet de loi traite, ensuite, des conditions d'exercice de l'exception d'inconstitutionnalité. Dans ce contexte, il est stipulé, notamment, que «l'exception doit être présentée, sous peine d'irrecevabilité, par un écrit distinct et motivé, pour permettre au juge d'identifier rapidement le moyen soulevé et statuer sur la demande». Afin d'éviter que le moyen ne soit soulevé à «des fins dilatoires», la juridiction devant laquelle il est présenté doit procéder à un premier examen pour vérifier que trois conditions sont réunies. D'abord, que «la disposition législative contestée doit déterminer l'issue du litige ou constituer le fondement des poursuites», qu'elle «n'a pas été déclarée par le Conseil constitutionnel conforme à la Constitution, sauf changement de circonstances». La troisième condition dispose que «le moyen

soulevé doit présenter un caractère sérieux». Le projet prévoit également qu'il soit sursis à statuer sur le litige ou le procès pénal, jusqu'à la décision de la Cour suprême ou du Conseil d'Etat, où s'il a été saisi, du Conseil constitutionnel. Des exceptions à cette règle sont toutefois prévues. C'est le cas pour une personne privée de liberté à raison de l'instance, «lorsque l'instance a pour objet de mettre fin à une détention», mais aussi «lorsque le juge est tenu de statuer en urgence ou dans un délai déterminé». S'agissant des recours contre la décision de la juridiction de transmettre ou non le moyen à la Cour suprême ou au Conseil d'Etat, le projet prévoit que «la décision de transmission ne peut être contestée qu'à l'occasion d'un recours contre la décision au fond». Le projet de loi définit, en outre, les dispositions applicables devant la Cour suprême et le Conseil d'Etat. Il

dispose, à cet effet, que «si le moyen soulevé par un justiciable satisfait aux conditions prévues, la juridiction le transmet dans les 10 jours à la Cour suprême ou au Conseil d'Etat qui procède à un examen plus approfondi du moyen et des conditions de sa recevabilité, avant de statuer sur son renvoi devant le Conseil constitutionnel». «La Cour suprême ou le Conseil d'Etat ont deux mois pour statuer. A défaut, l'exception est transmise d'office au Conseil constitutionnel», stipule le projet de loi, qui précise que devant la Cour suprême et le Conseil d'Etat, seront appliquées «les mêmes règles prévues devant le juge du fond en matière de sursis à statuer». Concernant les dispositions applicables devant le Conseil constitutionnel, le projet de loi énonce qu'«après renvoi par la Cour suprême ou le Conseil d'Etat, le Conseil constitutionnel, saisi d'une exception d'inconstitutionnalité en informe

le président de la République, les présidents du Conseil de la nation et de l'Assemblée populaire nationale, ainsi que le Premier ministre». Dans ce cadre, le projet prévoit que «l'audience du Conseil constitutionnel est publique et que les parties, représentées par leurs avocats, sont mises à même de présenter contradictoirement leurs observations». Il prévoit, également, que «la décision du Conseil constitutionnel est notifiée à la Cour suprême et au Conseil d'Etat lesquels informent la juridiction devant laquelle l'exception a été soulevée». Dans les dispositions finales, le projet de loi dispose que «la décision du Conseil constitutionnel est publiée au Journal officiel et que la présente loi organique entre en vigueur à partir du 7 mars 2019, conformément aux dispositions de l'article 215 de la Constitution».

H. Ch./APS

Tarification de l'électricité et du gaz

«Aucune révision» à l'ordre du jour

Le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, a rassuré, dimanche à Blida, les clients de la Société de distribution de l'électricité et du gaz (Sonelgaz) concernant la tarification de l'électricité et du gaz, dont il a écarté toute augmentation à l'heure actuelle «même si le coût de sa production est supérieur à la tarification payée». «L'augmentation de la tarification de l'électricité et du gaz n'est pas à l'ordre du jour, pour le moment du moins», a déclaré à la presse le ministre, en marge de sa visite de travail et d'inspection dans

la wilaya, affirmant cependant que sa révision à l'avenir est «inévitabile» étant donné que le coût de production est supérieur au prix payé par le citoyen. «La production d'un kilowatt revient à 10 DA et est calculée au client à 4 DA», a-t-il précisé. Le ministre a indiqué, dans ce sens, que 80% de clients de Sonelgaz règlent leurs factures de manière régulière alors que 20% accusent des retards de paiement. Concernant les prix du carburant, M. Guitouni a affirmé qu'ils sont beaucoup plus bas que dans d'autres pays, estimant que le seul moyen d'al-

léger la facture de cette matière énergétique est de s'orienter vers l'utilisation du gaz de pétrole liquéfié (GPL). A ce titre, le ministre a fait état de l'ouverture prochaine de la voie au secteur privé pour l'investissement dans le domaine de l'installation des kits GPL, et ce, au vu de la forte pression enregistrée au niveau des différentes unités relevant de la Société nationale de commercialisation et de distribution des produits pétroliers (Naftal). Par ailleurs, M. Guitouni a mis l'accent sur l'importance de la formation de jeunes, notamment

ceux des wilayas du Sud dans le domaine des hydrocarbures, ce à quoi œuvre l'Etat qui a procédé à l'ouverture d'instituts spécialisés, à l'image du projet de réalisation d'un institut à Adrar pour la formation d'environ 700 jeunes annuellement afin de fournir une main-d'œuvre qualifiée pour le travail dans les champs pétroliers. Dans cette optique, le ministre de l'Energie a évoqué la possibilité de créer des spécialités universitaires dans le domaine de l'électricité et du gaz, outre les énergies renouvelables, et ce, afin de fournir des cadres spécia-

lisés dans ce domaine vital. M. Guitouni a mis l'accent, d'autre part, sur l'importance pour Sonatrach de se diriger à l'avenir vers l'investissement à l'étranger afin de couvrir le déficit enregistré en cas de baisse des prix du pétrole, une politique adoptée par des compagnies mondiales de la même envergure. Le ministre a démenti, enfin, les allégations faisant état de l'épuisement prochain du pétrole, affirmant que «l'Algérie est un pays détenteur de richesses naturelles dont une infime partie est exploitée à ce jour».

Faiza O.

Importations

L'institution d'un droit additionnel provisoire «vise à protéger la production nationale»

■ Le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a affirmé, à Alger, que la proposition prévue dans le projet de loi de finances complémentaire (LFC 2018) portant institution d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde, applicable aux marchandises importées à un taux variant entre 30 et 200%, vise essentiellement à protéger la production nationale.



Par Assia D.

L'institution du droit additionnel provisoire de sauvegarde applicable aux marchandises importées «au lieu de leur interdiction» contribuera à «la rationalisation des importations qui constituent encore une lourde facture au regard des besoins en devises», a précisé le ministre lors d'une séance d'audition devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), réunie sous la présidence de M. Toufik Toureche en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda. L'article 2 du projet de la LFC 2018 prévoit «l'institution d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde applicable aux opérations d'importation de marchandises destinées à la consommation à un taux variant de 30 et 200%». L'article stipule également que «le champ d'application des règles d'assiette, de liquidation, de collecte et du contentieux en vigueur en matière des droits douaniers est élargi au droit additionnel provisoire de sauvegarde». Aucune exonération ne peut être appliquée en ce qui concerne ce droit. «La liste des marchandises soumises à ce droit et les taux y correspondants sont fixés périodiquement par voie réglementaire». M. Djellab a indiqué que cette mesure constitue une protection supplémentaire pour le marché national en faveur des entreprises locales qui pourront gagner des parts sur le marché national, outre l'incitation des étrangers à investir en Algérie «puisque son marché sera protégé», ce qui engendrera la création de milliers d'emplois. Pour le ministre, «la mise en œuvre de

ces mesures est nécessaire pour la concrétisation d'un programme de réforme visant, d'une part, le rééquilibrage à court terme de la balance commerciale, qui connaît actuellement un grand déficit, et d'autre part, la relance de la production nationale». A ce propos, M. Djellab a expliqué que les filières de la production nationale souffraient de la concurrence directe des importations massives, sachant que certaines bénéficient de subvention dans les pays d'origine et du système d'exonération douanière en Algérie. Ainsi, la production nationale est menacée dans

son existence même, a-t-il ajouté. «Cette disposition s'inscrit dans le cadre des mesures visant la protection et la sauvegarde de la production nationale prévues par l'ordonnance 04-03 du 19 juillet 2003, modifiée et complétée, relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations de marchandises», a expliqué M. Djellab. Le ministre a rappelé que «ces dispositions sont puisées des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui permettent, à titre exceptionnel, aux pays concernés de prendre des

mesures de défense de leur production nationale contre les importations qui portent préjudice à leurs économies». Il a rappelé, dans ce sens, que l'article 9 de l'ordonnance relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations de marchandises stipule que «des mesures de défense commerciale peuvent être instaurées par voie réglementaire sous forme de mesure de sauvegarde, compensatoires ou anti-dumping». «En application de ces dispositions, il est proposé de prendre une mesure qui revêt le caractère d'un droit

PH/D.R. additionnel provisoire de sauvegarde à percevoir en plus de des droits douaniers», a indiqué le ministre du Commerce. Il est proposé également, dans ce cadre, la définition par voie réglementaire des produits concernés et des taux des taxes additionnelles y afférents.

Une commission consultative multisectorielle pour la détermination des produits concernés

Les produits concernés et les taux prévus seront définis après consultation de la Commission consultative multisectorielle chargée du suivi des mesures préventives, a indiqué le ministre, ajoutant que cette commission est composée des départements ministériels concernés et de la Chambre algérienne du commerce et d'industrie (CACI). Faisant état de la préparation de réunions sectorielles avec tous les opérateurs économiques concernés par une branche donnée, le ministre a expliqué que ceci permettra d'écouter tous les avis pour la définition des produits concernés par ce droit additionnel provisionnel et les taux à arrêter. Pour le ministre, cette commission constitue la meilleure voie pour définir les produits et les taux des taxes additionnelles y afférents à chaque fois que nécessaire et dans les délais impartis. A. D./APS

Refoulement de la marchandise exportée vers la Russie et le Canada

Djellab veut «des détails»

Des produits agricoles, bourrés de produits toxiques viennent d'être refoulés par la Russie et le Canada et donc dangereux pour la santé. Ce qui signifie que les agriculteurs algériens ne respectent pas les normes nécessaires pour conquérir les marchés étrangers, au moment où l'Algérie compte sur l'agriculture pour sortir le pays de sa dépendance aux hydrocarbures. Les pesticides et autres produits utilisés par les agriculteurs en Algérie sont avérés cancérigènes. En l'absence d'un contrôle rigoureux et sérieux, il aura fallu que des pays étrangers refoulent la marchandise algérienne pour que les autorités locales se rendent compte de la gravité des choses. Des agriculteurs malhonnêtes trichent avec les produits agricoles en utilisant des produits dangereux pour la santé de manière à ce qu'ils mûrissent vite et triplent de volume, à l'exemple de la tomate, la pomme de terre, la fraise... Il en est de même pour

les dattes pour qu'elles gardent leur brillance. De l'avis du président de l'Association nationale des exportateurs, Ali Bey Nasri, qui intervenait récemment sur les ondes de la Radio nationale, la France a décidé d'incinérer des tonnes de pomme de terre algériennes jugées impropres à la consommation. La Russie, quant à elle, a renvoyé la marchandise à l'expéditeur en raison d'une forte concentration de pesticides. Le Canada, quant à lui, a refoulé une cargaison de dattes infestées de vers. Selon la même source, les producteurs algériens font preuve d'excès dans l'utilisation de cinq types d'engrais et de pesticides interdits à l'étranger. De ce fait, les produits algériens se trouvent privés d'accès aux marchés européens, nord-américains et même moyen-orientaux. A cet effet, le ministre du Commerce, Saïd Djellab, a instruit ses services de collecter toutes les informations nécessaires sur l'affaire du refoulement de ces marchandises.

«Concernant cette affaire, j'ai ordonné aux services du ministère du Commerce de collecter les informations nécessaires concernant l'exportateur et de définir les causes du refoulement de la marchandise», a-t-il déclaré. En attendant d'avoir les résultats de cette enquête, les agriculteurs malhonnêtes continueront d'agir dans l'impunité totale à empoisonner les algériens avec ces produits dangereux. Revenant à l'exportation, le ministre a souligné que la stratégie nationale des exportations, en cours de préparation, prévoit plusieurs solutions aux problèmes relatifs à l'accompagnement des exportateurs. Le ministre du Commerce conduira un groupe de travail chargé de la vulgarisation et de l'exportation des fruits et légumes et dont la vision sera introduite dans la stratégie nationale des exportations, a ajouté le ministre du Commerce. «Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie qui a connu jusqu'à présent l'organisation de trois

consultations, une quatrième consultation est prévue le 25 juin en cours pour parvenir à une vision globale sur le développement des exportations hors hydrocarbures au mois de juillet qui sera suivie de l'élaboration d'une feuille de route pour la diversification des exportations», a fait savoir M. Djellab. Il a rappelé en outre que «huit secteurs concernés ont été définis dont l'agriculture, en attendant le lancement d'un plan quinquennal pour le développement des exportations en octobre prochain». Sans donner des détails supplémentaires, le ministre a par ailleurs révélé l'exportation dimanche d'une grande quantité de pomme de terre vers les Emirats arabes unis.

M. Djellab a fait savoir que le dossier relatif à l'organisation du marché et à la distribution sera ouvert après l'Aïd El Fitr, suivi d'un large dialogue avec les élus et les associations durant septembre prochain.

Louiza Ait Ramdane

Ouargla

Attribution de plus de 760 logements ruraux et promotionnels aidés

■ Plus de 760 logements de types rural et promotionnel aidé ont été attribués dans la soirée à Ouargla, dans le cadre d'une opération d'envergure d'attribution de logements à travers le pays, initiée sous le haut patronage du président de la République Abdelaziz Bouteflika à l'occasion de la célébration de «Leilat El-Kadr» (nuit du Destin).

Par Lyes B.

L'opération, qui a été présidée par le chef de l'exécutif de la wilaya, a porté sur une remise symbolique à leurs bénéficiaires de 70 titres d'attribution d'aides à l'habitat rural sur les 566 unités

Biskra Distribution de 3 123 parcelles de terrain au profit des habitants d'Ouled Djellal

AU TOTAL, 3 123 parcelles de terrain destinées à l'habitat ont été distribuées au profit d'habitants de la circonscription d'Ouled Djellal (wilaya de Biskra). Selon les explications fournies par le directeur délégué du logement et de la construction, Noureddine Allali, ces parcelles de terre sont divisées en trois lots, dont deux dans la commune de Doucen avec

1 050 parcelles dans la zone d'expansion urbaine (au sud de la commune) et un lot à Ouled Djellal de l'ordre de 2 073 parcelles dans la nouvelle ville.

Les terrains distribués aux citoyens seront aménagés et raccordés aux différents réseaux nécessaires, a indiqué le même responsable, faisant état à cet effet, du recours à des entreprises de travaux pour l'ouverture des accès à Ouled Djellal et d'autres pour la réalisation des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement à Doucen. En supervisant la remise des décisions d'attribution au profit d'un certain nombre de bénéficiaires dans la salle omnisports de Ouled Djellal, le wali de Biskra, Ahmed Karoum, a affirmé que le lancement des travaux d'aménagement des lots distribués se fera prochainement, précisant qu'un montant de plus d'1 milliard de dinars a été alloué à ce titre. Soulignant que cette opération, qui inclut dans une première phase Doucen et Ouled Djellal, sera suivie par des opérations similaires dans les autres communes de la wilaya, dans le cadre d'un programme comprenant 19 502 parcelles de 57 lots, le chef de l'exécutif local a annoncé le lancement, au cours des prochaines semaines, d'une opération de distribution de parcelles de terrain à Biskra pour la réalisation de 8 000 unités, en sus de la distribution d'un quota de 656 logements ruraux. **R.R.**

programmées à travers la wilaya, ainsi que 32 titres de logements promotionnels aidés sur les 200 de prévus (82 à Ouargla et 118 à Touggourt) et 15 titres d'attribution de lots de terrain dans le cadre des lotissements sociaux. Le wali de Ouargla, Abdelkader Djellaoui, a saisi l'opportunité pour appeler les bénéficiaires, notamment ceux des programmes et des lotissements sociaux à respecter dans leur construction le cachet architectural de la région, avant de faire état de la consistance des programmes d'habitat, toutes formules confondues, accordés à la wilaya. La wilaya d'Ouargla a bénéficié, de 1999 à 2016, de pas moins de 33 350 aides à l'habitat rural, dont 28 900 concrétisées et 1 021 en cours de construction. Deux milles (2 000) autres lui ont été notifiées en 2017, selon les services de la wilaya. Concernant le programme du logement promotionnel aidé, la wilaya s'est vu accorder 695 unités dans le cadre du programme quinquennal de développement 2010/2014, dont une tranche de 495 unités a été finalisée et 134 autres sont en cours de réalisation, a-t-on ajouté en signalant qu'un quota



de 500 unités de même type a été retenu en faveur de la wilaya pour l'année 2018. La wilaya compte, par ailleurs, un total de 91 lotissements sociaux, d'une superficie cumulée de 833 hectares, totalisant pas moins de 17 353 lots de terrain à bâtir, selon la même source. Pour ce qui est du logement de type public locatif, la wilaya

de Ouargla a bénéficié, dans le cadre des programmes quinquennaux 2005/2009 et 2011/2014, d'un total de 20 027 unités réparties entre ses différentes communes, dont 14 054 ont été attribuées à leurs bénéficiaires. S'agissant de la formule de location-vente (programme AADL), la wilaya a eu droit à un quota de 2 600 unités (lan-

cées en chantier), répartis entre les communes d'Ouargla (1.800), Touggourt (500), Sidi-Khouiled (200) et Temacine (100), selon les mêmes services qui font état d'une tranche supplémentaire de 700 unités dans la commune de Ain El-Beida dans le cadre du programme nationale de 120 000 unités. **L. B/APS**

Blida

Raccordement de plus de 1 000 logements au gaz naturel

Le ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni, a supervisé à Blida l'opération de raccordement de plus de 1000 logements au réseau du gaz naturel au grand bonheur des habitants. Dans la commune de Djebabra (est de la wilaya), 908 logements ont été raccordés au gaz naturel outre 116 ménages raccordés dans la commune de Souhan qui bénéficiera d'une couverture de 100 % d'ici juillet prochain. Le ministre a souligné le souci de l'Etat à raccorder les différentes régions du pays au gaz naturel, notamment dans les régions montagneuses désertées par leurs habitants durant la décennie noire en vue de

les encourager à regagner leurs terres et à contribuer à la relance de l'agriculture. M. Guitouni a fait savoir que les wilayas du sud ont été également raccordées au gaz naturel, faisant remarquer que le coût des opérations dans les régions du sud étaient très coûteuses eu égard à l'immensité de la superficie. Le ministre a cité à titre d'exemple les deux projets de réalisation d'un gazoduc sur une distance de 530 km entre Ain Salah et Tamanrasset et d'un autre similaire sur une distance de 380 km reliant entre Illizi et Djanet d'un coût de 700 millions de dollars. Selon le premier responsable du secteur, le taux de

couverture en gaz naturel sur l'ensemble du territoire national a augmenté de 24 % en l'an 2000 à 60 % actuellement. M. Guitouni a souligné dans ce sens que l'Etat poursuivra les efforts pour le raccordement de tous les ménages au gaz naturel, conformément aux instructions du président de la République. Parallèlement à cette opération, le ministre de l'Energie a inauguré également plusieurs structures relevant de son secteur dont une centrale électrique, un centre de transfert de l'électricité à Boufarik et une station-service Naftal (à Tamezguida), situé au nord de l'autoroute est-ouest. **Hocine A.**

Ain Témouchent

Plusieurs structures publiques mobilisées pour le stockage des céréales

Des structures publiques ont été mobilisées dans plusieurs communes de la wilaya d'Ain Témouchent pour leur exploitation comme docks silos pour la réception des céréales comme mesure pour lutter contre le déficit accusé dans les structures de stockage, a indiqué le wali d'Ain Témouchent, Labiba Ouinez. Des autorisations administratives sont délivrées pour mettre ces structures publiques, situées dans plusieurs communes de la wilaya, à la disposition des agriculteurs

pour engranger les récoltes céréalières de cette saison et lutter contre le déficit accusé en structures de stockage dans la wilaya, a indiqué Mme Ouinez lors du coup d'envoi officiel de la campagne moisson-battage de la saison agricole 2017-2018 dans une exploitation agricole privée, située à El Amria. En vertu de ces mesures, plusieurs espaces publics et aires ont été réservés dans certaines communes de la wilaya et mis à la disposition du secteur de l'agriculture pour la réception de

la production agricole dont la récolte est prévue lors de cette campagne où tous les moyens nécessaires sont réunis, a souligné la wali. La production agricole, toutes variétés de céréales confondues, devra atteindre plus de 2,5 millions DA quintaux. Les conditions naturelles dont la bonne pluviométrie et l'accompagnement ont contribué à la réussite de cette saison agricole. Le directeur des services agricoles de la wilaya d'Ain Témouchent, Berkene Naimi, a souligné que 14 points de stock-

age sont mobilisés sur décision de la wali, totalisant une capacité de 500 000 qx et répartis à travers les communes. Les coopératives de céréales et légumes secs (CCLS) de Hamam Bouhadjar et d'Ain Témouchent ont loué trois silos d'une capacité de 300 000 qx chacun. La capacité de stockage des deux CCLS est de 688 000 qx à travers l'ensemble de leurs points de collecte. **A.O.**



Tunisie

La question du remaniement ministériel n'a pas été abordée jusqu'à présent

■ La question du remaniement ministériel n'a pas été abordée jusqu'à présent, étant donné qu'elle nécessite des concertations entre les partis signataires du Document de Carthage, a indiqué Abdelkarim Harouni, président du Conseil de la Choura du parti Ennahdha, ajoutant que malgré la suspension de ce document, le dialogue sera toujours présent entre les partis politiques afin de rapprocher les points de vue et de parvenir à un consensus.

Par Sara H.

Dans une déclaration à l'agence TAP, en marge d'une conférence tenue à Hammamet sur «la gouvernance locale et ses mécanismes», Harouni a précisé que le changement de gouvernement ne constitue pas une priorité, en ce moment. Il a estimé, toutefois, qu'il faut trancher sur la question, le plus tôt possible, rappelant que le limogeage du ministre de l'Intérieur, Lotfi Brahmi, a été dicté par une conjoncture particulière. De même, il a fait part de la volonté de remédier aux difficultés économiques et sociales que vit le pays, et d'engager les réformes nécessaires. Les partis se sont accordés sur les 63 points relatifs aux réformes économiques et sociales figurant dans le Document de Carthage 2, a-t-il rappelé tout en invitant ces derniers à signer ce document. Harouni a souligné, également, l'importance du succès des élections municipales dans la poursuite de la transition démocratique en Tunisie, appelant à mettre en place des conseils municipaux pluriels. Parler, par ailleurs, du report des prochaines élections présidentielles et législatives constitue «une crise supplémentaire, car cela affecte la stabilité de la Tunisie et la continuité de la transition démocratique», a-t-il estimé, soulignant la volonté du président de la République de consacrer le principe de consensus entre tous les intervenants. De son côté, le directeur général de l'Institut tunisien des études stratégiques, Néji Jalloul, a insisté sur l'importance de consacrer la gouvernance locale dans le développement régional, signalant que cette conférence organisée par l'Institut en collaboration avec la Fondation allemande Konrad-Adenauer s'inscrit dans ce cadre. Evoquant la conjoncture

politique actuelle, Jalloul a indiqué que la Tunisie traverse une crise politique qui influe sur la situation socio-économique. Les grands partis politiques connaissent une crise d'identité, a-t-il expliqué, ajoutant que ces mêmes partis sont appelés à mettre en place des programmes et des projets politiques clairs. Le programme de cette rencontre de deux jours est axé sur «les prérogatives du conseil municipal et son rapport au pouvoir central et à la justice administrative», «les défis de la politique municipale : gouvernance et démocratie participati-

ve», ainsi que «la structure du conseil municipal du point de vue législatif et sociologique». Le président de la République, Béji Caïd Essebsi, avait décidé le 28 mai 2018 de suspendre les concertations autour du Document de Carthage 2, jusqu'à une date ultérieure et ce, en marge de la réunion des présidents et secrétaires généraux des partis et organisations nationales signataires dudit document en vue de trancher sur la question relative au maintien ou non du gouvernement Youssef Chahed.

S. H./Agences



Sahara occidental occupé

L'Espagne «ne peut pas rester impassible face à ce qui se passe», selon la Ceas-Sahara

Le président de la Coordination espagnole des associations solidaires avec le Sahara occidental a souligné, dans une lettre adressée au nouveau Chef du gouvernement espagnol, Pedro Sanchez, que «l'Etat espagnol ne peut pas rester impassible face à ce qui se passe au Sahara occidental occupé». Le félicitant pour son nouveau poste de Premier ministre, le président de Ceas-Sahara, José Taboada, a également demandé dans sa lettre que «l'Etat espagnol doit fournir toutes sortes d'initiatives pour aider à trouver une solution juste et définitive pour mettre fin à la terrible souffrance du peuple sahraoui». Le même responsable a rappelé au nouveau chef de l'exécutif espagnol que le peuple sahraoui a été divisé par le «mur de la honte et vit au quotidien, dans les zones occupées, des violations systématiques des droits de l'Homme». «La présence de l'Espagne au sein du Conseil des droits de l'homme des Nations unies à Genève au cours de la période 2018-2020, est l'occasion pour notre pays d'adopter une position forte et

active dans la défense de la légalité internationale et les droits de l'homme du peuple sahraoui», a-t-on ajouté. José Taboada a souligné par ailleurs qu'une «nouvelle étape pleine d'espoir» s'ouvre avec le gouvernement socialiste et lui demande de «chercher une solution à ce conflit par le dialogue et la négociation entre les deux parties mais avec une grande détermination et un courage qui permettront au peuple sahraoui de vivre librement sur ses terres» et exercer son droit inaliénable de l'autodétermination. Ceci est une «aspiration légitime», a poursuivi le président de la Ceas dans sa lettre, partagée par de nombreux citoyens espagnols qui sont conscients de «la situation difficile que vit le peuple sahraoui et qui restent déterminés à apporter soutien et solidarité». «Nous sommes confiants que le gouvernement socialiste va œuvrer pour le règlement de cette question pour mettre fin à tant d'années de souffrances, d'exil et d'occupation», a-t-on ajouté, avant de préciser que «l'Espagne démocratique a une obligation historique de réparer». «L'Espagne a une

dette historique envers le peuple sahraoui qui lutte pacifiquement pour son indépendance depuis plus de 40 ans».

Le sport a un rôle important dans la mobilisation en faveur de la cause

L'ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar, a mis l'accent, samedi à Alger, sur l'importance du rôle du sport pour faire connaître la cause sahraouie et mobiliser davantage de soutien en faveur de la lutte du peuple sahraoui pour s'affranchir de la colonisation marocaine. «La stratégie du gouvernement sahraoui et le Front Polisario comprend également la formation de sélections nationales dans diverses disciplines sportives en vue de contribuer à l'internationalisation de la cause sahraouie et à faire entendre la voix du peuple sahraoui opprimé dans le monde pour avoir un plus grand soutien», a déclaré M. Taleb Omar lors du Forum des

journalistes sportifs, organisé par l'Organisation nationale des journalistes sportifs algériens (ONJSA). «S'inspirant du modèle de l'équipe du FLN, fondée en 1958, qui a permis de faire connaître la Révolution algérienne contre l'occupation française grâce aux matchs amicaux disputés à travers le monde, le gouvernement et le Front Polisario ont décidé la création d'équipes nationales sahraouies dans plusieurs disciplines sportives», a fait savoir le diplomate sahraoui. Affirmant que la pratique du sport encadrée est en progression continue dans les milieux des jeunes sahraouis, tant à l'intérieur du pays qu'à l'extérieur, M. Taleb Omar a précisé «nous disposons de Fédérations sportives qui organisent des championnats nationaux et qui ont monté des équipes nationales de football, de volley-ball, d'athlétisme, de taekwondo, de boxe, de cyclisme, de jeux d'échecs et de jeux traditionnels».

A. O.

Mauritanie

Une Centrale syndicale veut traîner l'Etat devant l'OIT

La Confédération générale des travailleurs de Mauritanie (CGTM), dans un communiqué dont APA a reçu une copie, fait part de sa décision de relancer la plainte qu'elle avait déposée en mars 2016 contre le gouvernement mauritanien auprès de la commission de la liberté syndicale de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette plainte avait été à l'origine de la mission du Bureau international du travail (BIT) qui a séjourné en Mauritanie début janvier 2017 et qui a conduit à la conclusion d'une feuille de route signée en mars 2017, rappelle la CGTM dans son communiqué. La même centrale, l'une des plus importantes du pays, a ajouté que, suite à sa demande, une telle plainte a été

suspendue en signe de bonne volonté pour donner l'occasion à ladite feuille de route d'être réalisée. La nouvelle décision intervient en réaction à la signature, récemment à Genève, d'un accord entre l'Etat mauritanien, la Confédération syndicale internationale (CSI) et certaines centrales syndicales mauritaniennes affiliées à celle-ci. L'accord signé à l'insu de la CGTM porte sur la question du travail forcé et de la lutte contre l'esclavage et ses séquelles en Mauritanie, sur l'abolition du travail des enfants et sur la question de la représentativité syndicale. Le communiqué signale que la question de la détermination de la représentativité syndicale a été renvoyée jusqu'à fin mars 2019. Selon le com-

munié, les parties signataires ont «fini par concéder au gouvernement un avantage qui est celui de pouvoir continuer à violer la liberté syndicale et les droits des travailleurs d'avoir leurs délégués du personnel et d'avoir leurs représentants pour entamer les négociations sociales dans le pays». Pour la CGTM, il s'agit là d'une récompense à «un gouvernement qui n'a pas été à la hauteur des engagements déjà pris dans le cadre de la feuille de route qu'il avait signée avec les organisations syndicales affiliées à la CSI sous les auspices du BIT en mars 2017 et qui devait être clôturée en novembre de la même année».

R. M.

Libye Onze terroristes capturés à Derna

L'ARMÉE LIBYENNE a annoncé, à la suite de son offensive pour la libération de la ville de Derna des mains des terroristes, avoir capturé des dizaines de terroristes de nationalités étrangères. Elle a ajouté que les Egyptiens constituent la nationalité la plus représentée avec 19 individus arrêtés, suivis des Tunisiens, qui étaient au nombre de 11. Ces individus ont été livrés aux autorités policières afin de déterminer avec précision leurs origines et leurs identités avant de les transférer devant la justice.



Corée du Nord

Trump optimiste concernant son tête-à-tête historique avec Kim

■ Donald Trump a affiché hier son optimisme, et une forme d'impatience, à la veille de son sommet très attendu avec Kim Jong Un sur la dénucléarisation de la Corée du Nord.

Par Rosa C.

Les regards du monde entier sont tournés vers Singapour avec une même interrogation: le président américain, 71 ans, qui a accepté à la surprise générale de rencontrer l'héritier de la dynastie des Kim, de plus de trente ans son cadet, réussira-t-il là où tous ses prédécesseurs ont échoué ? «Heureux d'être à Singapour, excitation dans l'air !», a tweeté Donald Trump qui sort d'un G7 au Canada qui a tourné au fiasco après sa spectaculaire volte-face qui a provoqué de très vives tensions avec les alliés historiques des États-Unis. «Je pense que cela va très bien se passer», a-t-il ajouté peu après, à l'occasion d'un déjeuner de travail avec le Premier ministre singapourien Lee Hsien Loong. Personnage central des négociations en cours, le chef de diplo-

matie américaine, Mike Pompeo, qui a rencontré à deux reprises Kim Jong Un à Pyongyang, a de son côté évoqué des rencontres «substantielles et détaillées», à J-1, entre les délégations des deux pays ennemis. Le tête-à-tête entre les deux hommes, absolument inimaginable il y a quelques mois lorsqu'ils étaient engagés dans une surenchère verbale faisant craindre le pire, est prévu ce matin dans un hôtel de luxe de la cité-État asiatique. Le sommet, qui offre une visibilité internationale au leader d'un régime cloîtré dont les déplacements à l'étranger se comptent sur les doigts d'une main, est déjà vu comme une concession de taille de la part des États-Unis. «Cela fait 25 ans que la Corée du Nord essaie d'obtenir une rencontre avec un président américain en exercice», explique à l'AFP Boris Toucas, chercheur invité au Center for Strategic and

International Studies à Washington. En jeu, les ambitions atomiques de Pyongyang, sous le coup de sanctions internationales draconiennes imposées au fil des années et des crises par le Conseil de sécurité de l'ONU. «Nous restons déterminés à parvenir à la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne», a martelé M. Pompeo dans un tweet.

Dans un compte-rendu du déplacement de l'homme fort de Pyongyang, l'agence nord-coréenne KCNA a évoqué l'avènement d'une «ère nouvelle», confirmant que la dénucléarisation mais aussi «un mécanisme de maintien de la paix permanent et durable dans la péninsule coréenne» seraient au menu du sommet. Un haut responsable américain a vu dans cette formulation «un message d'optimisme». Mais l'exigence américaine bute depuis des années sur la résistance opiniâtre des Nord-Coréens. En 1994 puis en 2005, des accords avaient été conclus mais aucun d'entre eux n'a jamais été réellement appliqué, et la Corée du Nord a multiplié depuis 2006 les essais nucléaires et balistiques, jusqu'à la dangereuse escalade de l'an dernier. En rencontrant Kim, Trump mise sur son instinct et ses talents autoproclamés de négociateur hors pair. Mais alors que son administration laissait miroiter un accord historique le 12 juin, elle s'est dernièrement



PH. > D. R.

évertuée à faire retomber les attentes, évoquant le début d'un «processus» inédit. Les protagonistes sont certes nouveaux, y compris le président sud-coréen Moon Jae-in, très investi dans un rapprochement avec le Nord. Mais les ingrédients d'un éventuel accord sont, de nombreux égards, les mêmes que par le passé: une dénucléarisation progressive en échange d'un soutien économique, des garanties de sécurité pour le régime reclus et un traité de paix mettant formellement fin à la guerre de Corée (1950-53). «Trump a simplement offert ces rencontres aux Nord-Coréens sans obtenir accu-

ne avancée», déplore l'expert Jeffrey Lewis dans Foreign Policy. «Il paraît évident depuis le début que la Corée du Nord n'a pas l'intention d'abandonner son arsenal nucléaire». Alors que l'homme d'affaires républicain a assuré ne pas avoir vraiment besoin de se préparer pour le sommet, son équipe tente de donner l'image d'un président concentré et studieux.

Mais il a consacré sa salve de tweets matinales aux vives tensions avec l'Europe et le Canada à l'issue d'un G7 qui a viré au fiasco, sur fond de guerre commerciale entre Washington et ses alliés. Rosa C.



Points chauds

Extrémiste

Par Fouzia Mahmoudi

Si le parti présidentiel La République En Marche domine largement la vie politique française, ce n'est plus forcément grâce à leur programme ou au charisme de leurs représentants, mais bien parce que les partis d'opposition sont aujourd'hui incapables de se mesurer au bloc compact de LREM. Que cela soit le parti socialiste, qui, plus d'un an après la présidentielle et sa défaite spectaculaire continue à souffrir d'un manque flagrant de ligne et d'une base électorale ou encore Les Républicains de droite dont le parti souffre fréquemment de polémiques internes interminables qui rebutent les possibles sympathisants. Et cette semaine encore, LR a connu une énième attaque venant de l'intérieur lorsque le maire de Meaux (Seine-et-Marne), Jean-François Copé, a joint sa voix à celles des élus et cadres du parti de droite, héritier de l'UMP, qui critiquent de plus en plus ouvertement son président, Laurent Wauquiez. Ce dernier, critiqué notamment pour la tonalité d'un tract intitulé «Pour que la France reste la France» distribué le week-end dernier, est «seul» et fait des «propositions extrémistes», a-t-il affirmé. «Ce tract, c'est le dernier stigmate en date de l'état très difficile dans lequel se trouve aujourd'hui la droite de gouvernement», a expliqué l'ancien président de l'UMP. «Il y a d'un côté le chemin qu'a emprunté Laurent Wauquiez, tout seul, qui avance avec des propositions qui sont le plus souvent extrémistes et solitaires, et puis, de l'autre, il y a nous tous, maires, députés, anciens ministres, qui agissons sur le terrain», a-t-il poursuivi. «En quoi est-il extrémiste ? Tout simplement parce qu'il fait l'essentiel de son discours [...] sur des propositions qui ne sont pas crédibles», comme le réérendum sur l'immigration ou la castration chimique pour les délinquants sexuels. Prié de dire si le titre du tract de LR «Pour que la France reste la France» rappelait selon lui le thème de «La France aux Français» cher au Front national, rebaptisé Rassemblement national, l'ancien ministre a répondu : «C'est sûr que c'est la même chose.» «Le débat n'est plus tant entre la gauche et la droite, il est entre des partis de gouvernement [...] et de l'autre des partis extrémistes. Le clivage est là et on ne peut pas être un pied dans l'un et un pied dans l'autre», a-t-il conclu. Pourtant, si aujourd'hui Copé défend la modération face à l'«extrémisme» de Wauquiez, il était il y a quelques années en première ligne lors du débat houleux et clivant de «l'identité nationale» qui avait bouleversé le mandat de Nicolas Sarkozy. L'ancien chef de l'UMP trouve désormais dans la critique du président de Les Républicains une manière facile de retrouver l'attention des médias. Pourtant, il y a peu il était classé parmi les chantres de la droïtisation de son parti et était lui-même souvent critiqué, au sein même de son parti, pour ses prises de positions «radicales». F. M.

Fiasco du G7

Washington accuse le Canada de «trahison»

Les États-Unis ont accusé dimanche le Canada de «trahison» au cours du sommet du G7 qui s'est terminé sur un fiasco après la volte-face du président américain Donald Trump qui a menacé ses alliés de droits de douane alourdis. Face à ce brusque revirement, la France a dénoncé l'«incohérence» de la délégation américaine tandis que l'Allemagne a accusé M. Trump de «détruire» la confiance des alliés à coups de tweets, même si, a insisté dans la soirée à la télévision la chancelière Angela Merkel, «ça n'est pas la fin» du G7. Le Premier ministre canadien Justin Trudeau, cible des virulentes critiques américaines, a quant à lui pour l'instant choisi de ne pas répondre, mais sa ministre des Affaires étrangères Chrystia Freeland a dénoncé devant la presse les «attaques ad hominem» qui ne sont, a-t-elle martelé, ni «utiles», ni «productives». Samedi, dans l'avion qui l'emmène à Singapour pour son sommet avec Kim Jong Un, Donald Trump a brusquement retiré son soutien au communiqué final du sommet de deux jours à La Malbaie (Québec, est du Canada), malgré

le compromis forgé de haute lutte sur les questions commerciales quelques heures auparavant. Le président, un habitué des réactions épidermiques, réagissait à des déclarations de Justin Trudeau. Celui-ci avait répété que les nouveaux droits de douane imposés par les États-Unis au Canada sur l'acier et l'aluminium étaient «insultants», au regard de l'histoire entre les deux pays. Comme l'Union européenne, il a confirmé des représailles pour juillet. Auparavant, le Premier ministre canadien avait salué le consensus trouvé par les sept (États-Unis, Canada, Royaume-Uni, France, Allemagne, Italie, Japon). Un texte qui ne réglait pas le conflit en cours, mais qui était considéré comme un pas vers la désescalade et le dialogue. «C'est une trahison, il nous a doublés, pas seulement le président Trump mais aussi les autres membres du G7», a tonné dimanche Larry Kudlow, le principal conseiller économique de Donald Trump, qui a concentré ses attaques sur M. Trudeau. «Il y a un siège réservé en enfer à tout dirigeant étranger qui s'engage dans une diplomatie de la mauvaise foi

avec Donald Trump et tente de le poignarder dans le dos quand il s'en va», a renchéri le conseiller présidentiel pour le commerce, Peter Navarro. Selon Larry Kudlow, la réaction du président américain était également destinée à ne pas «montrer de faiblesse» avant son sommet avec Kim Jong Un sur la dénucléarisation de la Corée du Nord. Donald Trump est arrivé dimanche à Singapour, deux jours avant sa rencontre historique avec le dirigeant nord-coréen. Le Premier ministre canadien, qualifié par M. Trump de personne «mal-honnête et faible», s'est contenté de saluer sur Twitter un accord «historique» qui favorisera, notamment, «la prospérité des citoyens et l'économie». «C'est ce qui compte», a-t-il conclu. La décision de Donald Trump de retirer par tweet son soutien au communiqué final a été une expérience «dégénérante et un peu déprimante», a commenté dimanche soir Angela Merkel, tandis que le chef de la diplomatie allemande, Heiko Maas, a accusé le président américain de «détruire très rapidement une quantité incroyable de confiance dans un tweet».



Après 25 ans de fermeture

Le musée de Timgad rouvre ses portes

■ Fermé depuis 1993, le musée d'archéologie de Timgad (Batna) a été rouvert en présence du ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi. Ce dernier a précisé, lors de cette visite, que « nous ne nous contenterons pas d'ouvrir les portes du musée au public et nous travaillons actuellement à rechercher les meilleures formules de promouvoir pareils sites ».

Par Abla Selles

Le ministre, qui a entamé sa visite de travail dans la wilaya, a assuré que ce musée, resté trop longtemps fermé, a été réhabilité pour satisfaire aux normes requises lui permettant de recevoir les visiteurs. Ce musée renferme, a-t-il ajouté, les plus belles mosaïques connues à travers l'histoire dont le nombre dépasse les 80, en plus de nombreuses pièces archéologiques précieuses qui ont besoin aujourd'hui d'un travail de présentation et de marketing.

« Nous ne nous contenterons pas d'ouvrir les portes du musée au public et nous travaillons actuellement à rechercher les meilleures formules pour promouvoir pareils sites, éventuellement par le recours à des entreprises spécialisées pour faire la promotion de l'image culturelle, historique et attractive de l'Algérie qui est une question vitale », a déclaré M. Mihoubi. Il a également estimé que le Centre national de recherches en archéologie a accompli un grand travail pour réaménager cette structure et en faire un site d'attrait culturel, touristique et économique. Le travail inclut également d'autres aspects, dont la formation, a ajouté le ministre, avant d'annoncer le lancement, « dans un mois », d'une opération « première du genre dans le monde arabe » pour la formation de restaurateurs de mosaïques, de sorte, a-t-il noté, à donner au pays le plus



grand nombre de spécialistes dans ce domaine.

Azzedine Mihoubi a fait état d'efforts pour procéder, avec le concours d'entreprises internationales, à l'exploration satellitaire des sites archéologiques. « Nous avons entrepris des contacts préliminaires avec des organismes possédant cette technologie avancée », a affirmé M. Mihoubi, soulignant que le travail et les recherches sur le

site archéologique de Tazoult se poursuivent. Il a également estimé que l'acte de vandalisme partiel subi sur le site de la mosaïque de la tigresse « n'affecte pas les fouilles qui peuvent permettre de faire d'autres découvertes ». « Tazoult et Timgad représentent deux sites archéologiques exceptionnels de par la richesse de leurs contenus archéologiques », a considéré le ministre qui a fait état de la pré-

paration d'un projet, au niveau de son département, pour assurer une gestion économique des sites archéologiques sous la direction de professionnels.

Le ministre de la Culture a inauguré dimanche un complexe culturel dans la commune de Fesdis et une bibliothèque à Hidoussa et a invité les hommes de lettres et les artistes à participer à la valorisation des structures culturelles et à leur anima-

tion. M. Mihoubi a présidé samedi soir au théâtre régional de Batna une cérémonie de distinction de plusieurs artistes à l'occasion de la Journée nationale de l'artiste.

A. S./APS

Musique

Orange Blossom s'invite à Alger

La fête de la musique continuera d'être célébrée en Algérie cette année, avec pour l'occasion un concert du groupe français Orange Blossom à Alger.

Prévue le 21 juin, la représentation d'Orange Blossom se déroulera à l'invitation

et l'initiative de l'Institut français d'Alger. Formé en 1993, ce groupe aux croisements de musique électronique et de world music viendra à la rencontre d'un public algérois adepte de fusion musicale. Avec Hened Hamed au chant, Carlos Robles à la batterie

ou encore PJ Chabot au violon, Orange Blossom vous donne rendez-vous le 21 juin prochain à 20h30 au niveau de la Grande Poste, pour une soirée placée sous le signe du partage et de l'évasion.

F. H.

Archéologie au Pérou

Un nouveau site de sacrifice rituel d'enfants découvert

Un groupe d'archéologues a découvert les restes de plus de 50 enfants, tués lors d'un sacrifice rituel pendant la civilisation précolombienne Chimú, présente sur la côte nord du Pérou actuel jusqu'à la fin du XV^e siècle, ont rapporté des médias.

Ce site est proche d'un autre lieu où des preuves du plus grand sacrifice collectif d'enfants d'Amérique avaient été retrouvées entre 2011 et 2016. Des restes de plus de 140 enfants avaient alors été exhumés, mais la nouvelle découverte pourrait s'avérer encore plus importante.

Selon l'archéologue péruvien Gabriel Prieto, les restes de 56 enfants, victimes des sacrifices de la civilisation Chimú, ont été

découverts dans ce nouveau site qui, poursuit-il, pourrait facilement abriter plus du double des restes trouvés à Huanchaquito, lieu de la précédente découverte. Ces recherches sont menées par une équipe internationale dirigée par Gabriel Prieto, de l'Université nationale de Trujillo, et John Verano, de l'Université de Tulane aux Etats-Unis. Le nouveau site sacrificiel est situé à Pampa La Cruz, près de la ville de Huanchaco, dans la région côtière de Trujillo, à 700 km au nord de Lima. Découverts début mai, enveloppés dans des lin-

ceuls de coton, les restes des 56 enfants, âgés de six à 14 ans, ont été placés face à la mer, à un kilomètre au nord de

Huanchaquito. « Ce qui est intéressant, c'est qu'ils ont été sacrifiés par une incision au sternum et que leurs côtes sont écartées, comme à Huanchaquito », ce qui renforce l'hypothèse que « Huanchaco était un lieu où des sacrifices rituels étaient couramment pratiqués pendant la civilisation Chimú », a souligné M. Prieto. Cette civilisation précolombienne vivait tout le long de la côte péruvienne, jusqu'à ce qui est aujourd'hui l'Equateur, avant de disparaître en 1475, battue par l'empire inca.

La découverte des restes de 140 enfants et de 200 jeunes lamas à Huanchaquito avait été annoncée fin avril par National Geographic. L'analyse des

objets trouvés sur le site avait permis de les dater entre les années 1400 et 1450. Le magazine avait alors souligné le caractère exceptionnel de cette découverte. « Même si des sacrifices humains ont été signalés chez les Aztèques, les Mayas et les Incas dans les chroniques espagnoles de l'ère coloniale et documentés dans les fouilles scientifiques modernes, la découverte d'un sacrifice d'enfants à grande échelle dans la civilisation précolombienne Chimú, qui est peu connue, est une trouvaille sans précédent non seulement en Amérique, mais dans le monde entier », avait écrit National Geographic.

R. I.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Tahtahat Elfananine, la Pêcherie

Jusqu'au 14 juin :

Des soirées chaabi au bonheur des amoureux de ce style musical.

Théâtre de verdure Sablettes

Jusqu'au 12 juin :

Des soirées musicales organisées par l'établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger dans le cadre des veillées du mois sacré.

Salle Galerie d'Arts Aïcha-Haddad (84, rue Didouche-Mourad, Alger)

Jusqu'au 14 juin :

L'établissement Arts et culture de la wilaya d'Alger organise une exposition d'arts plastiques avec l'artiste peintre Salihia Khelifi.

Galerie Espaco (Alger)

Jusqu'au 15 juin :

Exposition collective d'arts plastiques « Octoplasties ».

Théâtre de Verdure Laadifli (Bd Frantz-Fanon, Alger)

Jeudi 28 juin à 20h30 :

Concert de Tiken Jah Fakoly. La vente des billets (prix 2 500 DA) est ouverte depuis le 2 juin à la librairie « L'Arbre à dire » de Sidi Yahia. Pendant le ramadan tous les jours de 11h à 17h et de 22h à 1h (sauf le vendredi). Après le ramadan : tous les jours de 11h à 19h (sauf le vendredi).



USM Alger

Bentiba s'engage pour deux ans

LE MENEUR de jeu du MC Oran, Mohamed Bentiba, s'est engagé dimanche pour un contrat de deux saisons avec l'USM Alger, a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 Mobilis de football sur son site officiel. Bentiba (29 ans) devient ainsi la cinquième recrue estivale des «Rouge et Noir» après le défenseur rwandais Emery Bayesenge, le défenseur Mohamed Mezghrani, l'attaquant Aymen Mahious, et le défenseur Rayane Hais. L'USMA est toujours à la recherche d'un nouvel entraîneur, en remplacement de Miloud Hamdi, parti rejoindre Al-Salmiya SC (Koweït). Après l'échec des pourparlers avec le technicien bosnien Mecha Bazdarevic, le club algérois s'est tourné vers d'autres pistes. D'ici là, la reprise des entraînements

s'est faite hier au stade Omar-Hamadi (ex-Bologhine) sous la houlette de l'entraîneur Mustapha Aksouh. Les coéquipiers du défenseur international Farouk Chafaï effectueront un stage à Tunis du 23 juin au 4 juillet, avant d'enchaîner avec un second stage à Nairobi (Kenya) du 7 au 16 juillet, en vue du match en déplacement à Kigali le 18 juillet face aux Rwandais de Rayon Sport, dans le cadre de la troisième journée (Gr.D) de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine (CAF). A l'issue de la deuxième journée de compétition, les Usmistes trônent en tête du groupe D avec 4 points devant les Kényans de Gor Mahia (2 pts) et Rayons Sport (2 pts). Les Young Africans de Tanzanie ferment la marche (1 pt).

Athlétisme / Championnats Méditerranéens des U23 Zekraoui et Moula s'illustrent

LES ALGÉRIENS Mohamed-Mahdi Zekraoui (200m) et Slimane Moula (400m) se sont respectivement qualifiés pour les finales du 200 et 400m des Championnats méditerranéens des moins de 23 ans, organisés samedi et dimanche à Jesolo (Italie). Zekraoui (17 ans) a commencé par passer à côté dans l'épreuve du 100m, où il a raté sa qualification après s'être contenté de la 5^e place, en 10 sec 70 cent. Mais il s'est bien ressaisi un peu plus tard, en se qualifiant pour la finale du 200m. L'enfant de Béchar s'est classé à la 4^e place, avec un chrono de 21 sec 96 cent, dans une série remportée par l'Italien Tanzilli, en 21 sec 43 cent, alors que l'Espagnol Troyano a réalisé le meilleur temps des séries (21. 21). En finale, prévue dimanche, Zekraoui partira dans le couloir N.2, avec l'objectif de réaliser une bonne performance. Son compatriote Slimane Moula (19 ans) a fait mieux, puisqu'il s'est qualifié pour la finale du 400m en remportant sa série, avec un chrono de 46.96. Sa finale est prévue également dimanche. L'Algérie est représentée dans cette compétition par un total de

13 athlètes : 10 garçons et 3 filles. Outre Zekraoui et Moula, les internationaux algériens (garçons) sont le sprinter Mahmoud Hammoudi (100m), les demi-fondistes Abderezak Khelili et Takieddine Hedeilli (1.500m), les marcheurs Othmane Chibani et Adlène El Bey (10.000m), les sauteurs Yasser Mohamed-Tahar Triki et Mohamed-Amine Fodil, respectivement en longueur/triple saut et en hauteur, ainsi que le hurdler Amine Bouanani (110m/haies). Chez les filles, les couleures nationales sont représentées par Rima Chenah sur le 3.000m Steeple et par les marcheuses Souad Azzi et Tinhinane Boumaza, qui ont été engagées sur le 10.000m. Environ 450 athlètes, représentant 28 nations membres de la MAU (Mediterranean Athletics Union) participent à cette troisième édition des Championnats Méditerranéens des moins de 23 ans. Les internationaux algériens sont encadrés par le directeur des équipes nationales (DEN) Abdelkrim Sadou, qui fait office de coordonnateur technique, ainsi que par les entraîneurs nationaux Mohamed Boukacem et Abdelhalim Benazout.

Comité olympique et sportif algérien

Les membres du bureau exécutif connaissent leurs tâches

LA PREMIÈRE réunion du bureau exécutif du Comité Olympique et sportif algérien (COA), tenue samedi soir à Ben Aknoun (Alger), a été consacrée essentiellement à la répartition des tâches des membres nouvellement élus. Cette première réunion ordinaire mensuelle qui s'est déroulée pour la première fois en présence de l'ensemble des membres constituant son organe directeur, a vu la répartition des tâches au sein du bureau exécutif de l'instance olympique. Lors de l'assemblée générale ordinaire du COA tenue le 2 juin dernier à Alger, trois membres avaient intégré le bureau exécutif à l'issue d'un vote partiel à bulletins secrets. Il s'agit des présidents des fédéra-

tions sportives d'escrime, Raouf Bernaoui, de gymnastique, Sofiane Zahi et de tennis, Mohamed Bessaad.

Le club de football de l'Entente Sportive de Sétif (Ligue 1 Mobilis) a présenté à la presse, dans la nuit de samedi à dimanche au stade du 8-Mai 1945 de Sétif, la nouvelle recrue du club, le joueur international, Sid Ali Lakroum. Les dirigeants de l'ESS avaient réussi à convaincre l'ancien attaquant du CR Belouizdad de signer pour leur club pour les deux prochaines années avant son déplacement avec l'équipe nationale au Portugal, a-t-on relevé. Les responsables ont conclu avec succès le recrutement d'un attaquant international, ambitionnant de se libérer de la

Equipe nationale Le départ de Madjer se précise

■ Le départ du sélectionneur national, Rabah Madjer, se précise, puisqu'il ne fait plus l'unanimité autour de lui, en plus de la gronde du public algérien pas du tout satisfait du rendement des Verts depuis sa prise de fonction.

Par Mahfoud M.

Les membres du Bureau Fédéral de la FAF sont plus que jamais décidés à le destituer et à le décharger de la mission de sélectionneur, surtout qu'il s'agit maintenant de passer à autre chose et de préparer les éliminatoires de la CAN 2019 et la phase finale au Cameroun en cas de qualification. Des sources au fait de la chose indiquent que la décision du renvoi de Madjer a été entérinée au Bureau fédéral et qu'il ne reste qu'à l'annoncer. Cela se fera lors de la prochaine réunion de cette institution qui aura les 18 et 19 juin prochains. Les responsables souhaitent que la décision soit prise de manière collégiale, car le patron de la FAF, Kheireddine Zetchi, ne veut pas apparaître comme étant individualiste. Tout le monde est décidé à opérer ce changement au niveau du staff technique national, surtout que les choses sérieuses approchent avec ce match face à la Gambie. Le coach, même s'il se veut rassurant en soulignant qu'il ne s'agit là que de matchs amicaux et que l'EN sera prête pour le match de la Gambie, les observateurs affirment qu'une équipe qui a pour habitude de perdre des matchs



Madjer bientôt débarqué

amicaux ne peut pas être prête pour les rendez-vous officiels qui demandent une certaine confiance en soi. Pour ce qui est de son remplaçant, des noms sont déjà évoqués et la FAF passera à la vitesse supérieure après la résiliation du contrat de l'actuel entraîneur. Le nom du Belge Mar Wilomts est cité, sachant qu'il était déjà dans les calepins de la Fédération il y a quelques mois.

D'autres noms sont cités aussi comme le Portugais Queiros, actuel coach de l'Iran qui prendra part au Mondial russe. Il y a aussi Courbis qui connaît bien l'Algérie pour avoir travaillé à l'USMA. Quoi qu'il en soit, Zetchi veut prendre son temps pour prendre une décision finale surtout qu'il ne veut pas se tromper encore une fois. **M. M.**

Eliminatoires CAN-2018 dames (2^e et dernier tour - retour) Les Vertes se qualifient à la CAN 2018

La sélection algérienne féminine de football a arraché dimanche sa qualification pour la phase finale de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2018 au Ghana, en s'imposant face à son homologue éthiopienne (3-2), en match disputé à Addis-Abeba, comptant pour la seconde manche du 2^e et dernier tour qualificatif. Les réalisations algériennes ont été l'œuvre de Naima Bouhenni (19'), Fatima Sekouane (45') et Meryam Benlazar (54'), alors que l'Ethiopie est parvenue à mar-

quer grâce à Geinor Loza Abers, auteur d'un doublé (65', 73'). En match aller disputé mercredi dernier au stade du 5-Juillet d'Alger, les Algériennes se sont imposées sur le score de 3 à 1. Les deux sélections se sont déjà rencontrées deux années plus tôt dans le cadre du 1^{er} tour des éliminatoires de la CAN-2016 dont la phase finale s'est déroulée au Cameroun. Au match aller disputé au stade Omar-Hamadi (Alger), les Algériennes l'avaient emporté sur le score de 1 à 0, avant de tenir en échec les

Ethiopiennes à Addis-Abeba (1-1). L'équipe nationale a, par la suite, été sortie au dernier tour par le Kenya à la faveur du but marqué à l'extérieur (aller : 2-2, retour : 1-1). Il s'agit de la cinquième qualification algérienne pour la CAN féminine, après les éditions de 2004 (Afrique du Sud), 2006 (Nigeria), 2010 (Afrique du Sud), et 2014 (Namibie). La 13^e édition de la CAN se jouera du 17 novembre au 1^{er} décembre prochains au Ghana.

ES Sétif

Lakroum présenté à la presse

Lakroum présenté à la presse du nouvel attaquant de l'ESS s'est déroulée en présence du chef de la section de football, le vice-président du club, Hassan Snoussaoui, le directeur administratif, Rachid Djerroudi et le membre du directoire, chargé de l'organisation, Brahim El Arbaoui, a-t-on constaté. Pour rappel, le club phare des Hauts-Plateaux a recruté jusqu'à ce jour dix joueurs, en attendant d'engager deux ou trois autres, selon l'administration de l'équipe.

hantise du déficit au compartiment offensif qui avait embarrassé les entraîneurs précédents Kheireddine Madoui, Abdelhak Benchikha et Malik Zorgane. Le nouvel attaquant de l'Aigle noir s'est félicité de porter le maillot du club d'Ain El Foura, espérant pouvoir apporter la valeur ajoutée à la formation sétifienne. Lakroum qui a déploré le fait que son nouveau club ne participe pas lors de la saison 2018-2019 à la Ligue des champions d'Afrique, a assuré qu'il œuvrera à faire triompher son équipe dans les autres compétitions. La cérémonie de présentation à la

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Commémoration de l'assassinat de Lounès Matoub

Un gala le 24 juin au Dôme de Paris



UN GALA-HOMMAGE sera organisé le 24 juin au Dôme de Paris (Palais des Sports) à l'occasion du 20^e anniversaire de l'assassinat du chanteur algérien Lounès Matoub, a-t-on appris lundi du président de l'Association culturelle des Berbères de l'Oise (ACBO), Karim Bazziz. Né en 1956, Lounès Matoub est un chanteur algérien d'expression amazighe (kabyle) très connu pour son engagement pour la cause amazighe, rappelle-t-on. Kidnappé puis relâché par les groupes terroristes armés en 1994, Matoub a été assassiné le 25 juin 1998 par un groupe terroriste pas loin de son village natal, Taourirt Moussa

(commune de Beni-Douala, Tizi-Ouzou). Karim Bazziz a indiqué que plusieurs artistes algériens participeront à ce concert, citant entre autres Hamidou, Amazigh Kateb, Malika Yami, Hacène Ahres, Noura Chennane, Karim Yeddou, Kamel Bouyakoub et Kamel Syamour, précisant que la direction artistique sera assurée par Arezki Baroudi. L'originalité de cet événement, selon la même source, est que tous les titres de Matoub joués pendant ce concert se feront avec de «nouveaux arrangements» préparés par le célèbre percussionniste (batterie) Arezki Baroudi, «comme le souhaitait Matoub Lounès de son vivant». Pour faciliter le déplacement des spectateurs, le président de l'association a indiqué qu'un transport gratuit sera assuré à partir de Creil (département de l'Oise, région Hauts-de-France) vers le Palais des sports à Paris. Les intéressés devraient s'inscrire à l'avance au niveau du bureau de l'association pour le transport. L'Association culturelle des Berbères de l'Oise a été fondée en 2014 à Creil. Parmi ses objectifs, figurent la promotion de la culture berbère, l'enseignement de la langue amazighe, l'organisation d'événements musicaux, l'initiation des jeunes dans le monde du travail à travers des stages et l'organisation d'activités sportives. Elle est très active sur la scène culturelle amazighe, notamment par l'organisation de la fête du nouvel amazigh, Yennayer, au début de chaque année et l'enseignement gratuit de la langue amazighe à ses membres issus de l'immigration algérienne en France, ainsi que l'organisation de cours de soutien pour les élèves.

Mahi Y.

Tlemcen/Durant les deux dernières années

Saisie de plus de 5 300 chardonnerets élégants

PAS MOINS de 5 304 chardonnerets élégants, une espèce protégée destinée à la contrebande ont été saisis au cours des deux dernières années (2017/2018) par les services de la Gendarmerie nationale et relâchés à travers le territoire de la wilaya de Tlemcen, a-t-on appris dimanche auprès de la conservation des forêts. Les oiseaux menacés de disparition, et saisis dans le cadre de la lutte contre leur vente, ont été remis à la Conservation des forêts pour les lâcher dans la wilaya, a affirmé Mohamed Lachgueur, chargé de la communication à la Conservation des forêts. Les opérations de saisie et de lâcher sont effectuées par deux commissions de wilaya composées de représentants de la Conservation, du Centre cynégétique, du Parc national, du président de la Fédération de chasse et de la Gendarmerie nationale, a-t-il souligné, précisant qu'outre les saisies, ces commissions organisent des actions de sensibilisation pour lutter contre ce trafic. Lors d'une dernière opération de lâcher, il a été procédé à la remise en liberté, le même jour de leur saisie (7 juin), de 135 chardonnerets

élégants, a indiqué la même source, faisant savoir que ces oiseaux provenant de la contrebande, ont été interceptés par les éléments de la Gendarmerie nationale sur le tracé frontalier venant du pays voisin. Le chardonneret élégant, appelé, aussi «carduelis», aux sifflements mélodieux, voit sa population en déclin à cause d'un usage excessif de pesticides qui empoisonnent son alimentation, outre l'usage de colle pour sa chasse.

K. L.

un homme se suicide en se jetant du haut de la Grande mosquée



Djalou@hotmail.com

27^e jour, fêtes de circoncision, approche de l'Aïd

Le prix du poulet flambe

■ Comme à l'accoutumée, à l'approche de chaque fête religieuse les prix des produits de large consommation enregistrent des augmentations vertigineuses.

Par Meriem Benchaouia

Pendant les trois derniers jours du mois sacré, une flambée des prix a été enregistrée au marché de la volaille, où le rush a repris de nouveau. Les commerçants ont du jour au lendemain augmenté les tarifs pratiqués, en prévision de l'Aïd El Fitr. En effet, le coût du poulet connaît une augmentation remarquable ces jours-ci, au grand dam des ménages à faible revenu, passant de 330 à 460 dinars le kilo en l'espace de quelques jours. C'est, du moins, le constat établi à l'issue d'une tournée effectuée hier dans plusieurs marchés d'Alger où la viande blanche s'affiche entre 400 et 460 dinars/kg sur les présentoirs des boucheries. Selon des informations recueillies auprès des bouchers, cette hausse est due à l'augmentation de la demande à l'approche de plusieurs événements : le 27^e

jour, les fêtes de circoncision, l'Aïd... «C'est désormais devenu une tradition chez les commerçants algériens», a estimé un père de famille. «Les fêtes religieuses en Algérie riment avec hausse des tarifs. C'est connu depuis longtemps. C'est devenu l'occasion propice pour les vendeurs afin de doubler leurs marges bénéficiaires», ajoute notre interlocuteur, qui affirme que les prix rechuteront de nouveau, après cette occasion si attendue par les jeunes, pour revenir à la normale. La multiplication d'intermédiaires est aussi à l'origine de cette flambée, affirmant certains détaillants. D'autres l'expliquent par l'éternelle équation de l'offre et de la demande. «Nous aussi sommes surpris par cette hausse des prix du poulet», dira un boucher. Un des vendeurs nous a affirmé que tout se passe au marché de gros. Notre interlocuteur nous a expliqué qu'il a eu du mal à s'ap-

provisionner au marché de gros et n'a pu l'acquiescer qu'au prix de 380 DA le kilo, accusant l'absence de toute surveillance de la part du ministère du Commerce. Les clients, courroucés par ces augmentations vertigineuses, dénoncent l'attitude peu scrupuleuse de certains commerçants. «Les commerçants profitent de ces occasions pour s'enrichir au détriment du consommateur, qui est déjà épuisé par les dépenses du mois de ramadhan. Je profite de cette occasion pour dénoncer l'absence totale des contrôleurs du ministère du Commerce qui n'assurent pas leur rôle de contrôler les prix», dénonce Salim, un septuagénaire rencontré au marché Meissonnier. Approché, un père de famille dira : «Quand le citoyen va au marché, il reste stupéfait. Comment un simple fonctionnaire peut vivre ou nourrir ses enfants ?» Selon lui, «cette situation est due à l'absence de contrôle. On apprend par-ci par-là que l'Etat a mis en place des cellules de lutte contre la fraude, mais la réalité est qu'il n'y a pas de suivi sur le terrain puisque les commerçants n'en font qu'à leur tête». Une autre femme témoigne : «La situation est déplorable, car on est en train de survivre et l'Etat ne fait rien pour y remédier». Les citoyens espèrent que les services concernés relevant de la direction du commerce effectueront un contrôle rigoureux des prix qui ont dépassé le pouvoir d'achat du simple citoyen.

M. B.

Festival de Timgad

Youcef Boukhentach nouveau commissaire

L'ÉDITION 2018 du festival de Timgad sera organisée avec un nouveau commissaire et cet événement sera «national par excellence», a affirmé, dimanche soir à Batna, le ministre de la Culture, Azzedine Mihoubi. L'artiste Youcef Boukhentach, enfant de la région des Aurès, a été officiellement nommé commissaire du festival après de larges consultations dans les milieux artistiques, a indiqué le ministre, qui présidait en compagnie du wali Abdelkhalek Sayouda une cérémonie de distribution des clés de 2.840 logements de différentes formules à la Maison de la culture «Mohamed Laid El Khalifa». «Nous avons voulu donner la chance à une grande figure artistique, qui a son poids et jouit d'un large respect, et nous le soutiendront surtout que sa nomination a été bien accueillie dans la capitale des Aurès», a indiqué M. Mihoubi, jugeant nécessaire de donner «un nouveau souffle au festival de Timgad ainsi qu'au festival de Djemila à Sétif». La 40^e édition du festival de Timgad sera «nationale par excellence» et l'occasion y sera donnée au plus grand nombre possible de voix algériennes, a-t-il assuré, estimant que le rôle du secteur de la culture est d'encourager les talents algériens et favoriser leur évolution. Youcef Boukhentach remplace à la tête du commissariat du festival de Timgad Lakhdar Bentorki qui est également directeur de l'Office national de la culture et de l'information.

R. C.